



DATE DE PUBLICATION : 2 septembre 2024

Le directeur régional

Délégation de signature donnée par le directeur régional grand est au directeur départemental des Ardennes

Vu la délégation de signature donnée par M. Hervé GONSARD, directeur général des Services à l'économie et du Réseau, le 6 mars 2023 ;

Délégation permanente est donnée à M. François MARBAIX, directeur départemental des Ardennes et, en cas d'absence ou d'empêchement à Mme Salma AZZIOUI, adjointe au directeur départemental des Ardennes, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice des activités de la succursale de Charleville-Mézières. M. François MARBAIX, reçoit notamment délégation à l'effet de coter les entreprises et les dirigeants d'entreprises des départements constitutifs de la ZRE Champagne-Ardenne-Reims (Ardennes, Aube, Marne et Haute-Marne), selon la grille de délégation en vigueur au sein de la ZRE, à l'exception des groupes relevant de la direction régionale.

M. François MARBAIX peut subdéléguer sa signature aux cadres placés sous son autorité et, en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à des assistants et des opérateurs sur monnaie fiduciaire, placés sous leur autorité et dans la limite des attributions de ces derniers.

Fait à Strasbourg, le 2 septembre 2024

Laurent SAHUQUET